

N°2024-01

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 6 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi six mars, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

date de convocation : 01/03/2024

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Présents votants :

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINTJEAN, Sylvie COILLARD, Nicole CIMETIERE, Marie Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT

Messieurs Maxime COLLIER et René TRIPOZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie COILLARD

Marie Anne TERNAUX > pouvoir à Marie Claude CATALA

Absents : Jean-Paul GASQUET, Corrine MONDELAIN

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Désignation du secrétaire de séance

Considérant que le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

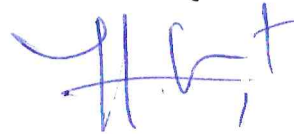
Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **NOMME Madame Sylvie THOMASSON, secrétaire de séance**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Président,
Jean-Paul GASQUET



La secrétaire de séance
Sylvie THOMASSON

